

## **Procès verbal de la séance du conseil d'Administration du 7 février 2017**

18h05 Monsieur le Proviseur prend la parole pour rappeler que le Conseil d'Administration est composé de 30 membres, 23 d'entre eux étant présents, le quorum est donc atteint. Le Conseil d'Administration peut donc siéger et délibérer valablement.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'Ordre du Jour**

Monsieur le Proviseur présente l'ordre du jour et le soumet au vote

**Vote                    Pour : 23            Contre : 0            Abstention : 0**

### **Point 2 de l'ordre du jour : Compte-rendu du CA du 22 novembre 2016**

Monsieur le Proviseur demande si des remarques sont faites sur le compte rendu et le soumet au vote :

**Vote                    Pour : 23            Contre : 0            Abstention : 0**

Monsieur le Proviseur précise que ce C.A. fait suite :

- A la réunion du CVL du 02/02/2017 dont l'objet était la ventilation de la dotation horaire globale mise en perspective dans le cadre général du fonctionnement de l'Education Nationale.
- A la réunion de la Commission Permanente du 02/02/2017 où, conformément à la délégation qu'elle a reçue du conseil d'administration le 22 novembre 2016, ont été adoptés des contrats et des conventions ainsi que l'organisation et le financement des voyages pour la fin de l'année scolaire (point 3 de l'Ordre du Jour)

### **Point 3 de l'ordre du jour : Questions financières et comptables**

#### **1 - Contrats et convention (pour information)**

Ont été votés en commission permanente les autorisations de signer les conventions suivantes :

- Convention avec la société GERELEC ; logiciel de gestion des prêts de manuels scolaires.
- Reconduction de la convention avec l'association Tremopolino. (Musique À Découvrir -MAD)
- Convention avec l'Association Recherche et Rencontre destinée à permettre des interventions dans le cadre de la prévention du mal être pour les élèves des classes de première.

#### **2 Organisation et le financement des voyages pour la fin de l'année scolaire (pour information)**

Ont été votés en commission permanente les organisations des voyages suivants :

- Organisation de l'accueil des correspondants Danois du 11 au 15 mars 2017. Echange dont le principe a été retenu en conseil d'administration le 21 avril 2016 mais pour lequel l'élaboration du budget a été modifiée.
- Organisation d'une sortie pour la journée du 20 mars 2017 au Futuroscope pour les élèves de terminale STMG. La participation des familles pour chaque élève sera de 28 €.
- Stage de STS NRC première année à Noirmoutier du 3 au 5 mai 2017. La participation de chaque étudiant sera de 100 €.
- Organisation d'un voyage à Paris pour les apprentis de première année de STS assurance. La participation de chaque apprenti sera de 25 €.
- Un séjour à Londres (GB) pour les apprentis de STS assurance. . La participation de chaque apprenti sera de 160 € maximum. (16 au 20 octobre 2017)
- Un séjour à Vienne (Autriche) (06 au 10 novembre 2017) pour les élèves de première et terminale LV1 Allemand. La participation des familles pour chaque élève sera de 420 € maximum.

#### Point 4 de l'ordre du jour : Préparation de la Rentrée 2017

Monsieur le Proviseur rappelle que la Commission Permanente garde un rôle d'instruction : le point 4 de l'ordre du jour y a aussi été présenté. De nombreux échanges ont eu lieu avec les équipes pédagogiques dans le cadre du Conseil Pédagogique (deux fois) et avec au moins un membre de chaque équipe.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il lui appartient de proposer au conseil d'administration la ventilation d'une dotation attribuée par les autorités académiques, à savoir Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans le cadre d'une structure que ce dernier a également définie. Il précise que son objectif est de répartir les moyens indispensables au bon fonctionnement de la structure tout en proposant une gestion cohérente des postes des enseignants (pas de création « risquée », pas de trop petits BMP sans signification pédagogique ou personnelle...). Il indique que cet exercice correspond à la réflexion à un temps précis et que tout cela est susceptible d'évoluer au rythme de l'évolution de la structure ainsi que de la situation des personnels qui seront nommés sur postes vacants ou créés pour la rentrée 2017. Monsieur le Proviseur présente dans un premier temps la structure prévisionnelle envisagée par la Direction Académique pour la rentrée 2017, à savoir :

- 12 divisions de seconde
- 11 divisions de première dont 2 STMG
- 10 divisions de terminale dont 2 STMG

Il indique que le lycée disposera de 10 heures-poste de plus à la rentrée 2017 par rapport à ce qu'il utilise actuellement (2016/2017 : 1361 HP – 2017/2018 : 1371 HP) puis procède à la lecture et à l'explicitation de sa proposition de ventilation de la DGH.

Monsieur le Proviseur précise qu'il s'agit d'un instantané basé sur une estimation des effectifs, une évaluation empirique du choix des élèves (EDE, spécialités,...) afin de déterminer les créations ou suppressions de postes. En effet, si des postes sont supprimés, les enseignants concernés doivent pouvoir postuler ailleurs et inversement postuler au lycée si des postes sont créés au lycée : les demandes de mouvement des enseignants ont lieu au mois de mars.

Il ressort des discussions avec les équipes que l'on pourrait proposer :

- La création d'un poste en histoire géographie
- Des BMP en philosophie, lettres, allemand anglais, espagnol, mathématiques, physique chimie, SVT, EPS, Arts plastiques.

Dans le tableau on constate qu'il n'y a pas de BMP de moins de sept heures : donc des services recevables pour un enseignant.

Intervention de Mme REMY, représentant ses collègues d'Economie Gestion, elle souligne :

- L'inquiétude des équipes d'Economie Gestion sur les conditions d'apprentissage tant pour les élèves que pour les enseignants d'économie Gestion mais aussi de matières générales avec la prévision actuelle de deux classes à 35 élèves au lieu de deux classes à 24 et une dédoublée à 35 cette année.
- L'inquiétude renforcée depuis la suppression du redoublement en seconde qui génère des besoins de soutien plus importants encore en STMG, où des élèves ont été orientés en nombre l'an dernier
- Le souhait de pérenniser dans de bonnes conditions la spécialité Gestion Finances dans laquelle certains membres de l'équipe se sont beaucoup investis l'an dernier
- Le risque que certains élèves soient réorientés vers d'autres établissements en cas de dépassement des effectifs à la marge.

Monsieur le Proviseur, répond que la structure n'est pas figée. Monsieur le Directeur Académique reverra éventuellement les moyens en fonction des inscriptions réelles plus tard dans l'année.

Madame LACOSTE souligne le fait que ne plus redoubler va inciter des élèves en limite de moyenne à choisir une classe de STMG plutôt que générale. Actuellement le pari est de créer une 1ère L à part entière. C'est un pari qui fait face à une réalité de terrain différente, ce qui est problématique. Elle insiste d'autre part sur le fait que la spécialité Gestion Finances a été « ranimée » l'année dernière et qu'elle offre de nombreux débouchés : BTS Comptabilité,... Remettre la structure à deux classes STMG en terminale à 35, plus difficiles à tenir lui fait craindre que la filière Gestion Finances ne soit délaissée.

Monsieur le Proviseur Adjoint prend la parole : il comprend les inquiétudes mais ne comprend pas la projection en Gestion Finances : l'année dernière, il y avait deux classes de 1ère STMG pas faciles à gérer et l'on est passé à 23 élèves cette année en Gestion Finances. Il précise que la structure présentée est un instantané arrêté à aujourd'hui, mais qu'elle n'est pas figée : en fonction des inscriptions réelles des élèves par filières, Monsieur le Directeur Académique prendra ses responsabilités.

Madame LACOSTE souligne que les élèves supplémentaires en STMG pourraient être envoyés vers d'autres établissements avec d'autres options.

Monsieur CHAMPEAU précise que passer à 2 premières STMG dédoublées suscite l'inquiétude, non seulement des professeurs d'Economie Gestion ; mais aussi de ceux d'autres disciplines. La tendance est à l'augmentation du nombre des élèves qui se dirigent vers une série STMG. Il indique que l'arithmétique mais aussi l'historique rendent les prévisions incohérentes.

Il est également signalé que quatre heures non attribuées à l'issue des différentes rencontres disciplinaires ont d'ailleurs été dirigées vers des disciplines enseignées aux élèves de STMG, conformément au souhait du Conseil Pédagogique. Cependant les enseignants maintiennent que les sections STMG doivent être encadrées d'une manière spécifique à laquelle la structure 2 ND – 1DD répond bien.

Monsieur le Proviseur souligne que le vote doit porter sur la ventilation et non pas sur la structure qui est celle, à 11 classes de 1ère dont 2 STMG et 10 classes de Terminale dont 2 STMG, qui est imposée par la Direction Académique et demande si les participants veulent proposer une autre ventilation.

Les enseignants soulignent que cette structure n'apparaît pas réaliste au vu même des effectifs actuels.

Les parents d'élèves interviennent pour comprendre la situation et font part de leur préoccupation de voir un élève pouvoir être affecté en dehors de l'établissement du fait de la structure proposée.

Monsieur le Proviseur rappelle les compétences de chacun en termes d'affectation.

Monsieur le Proviseur précise qu'un enseignant part en retraite en Economie Gestion et que son poste a été profilé : compétences en marketing et pédagogie avec une expérience comme responsable commercial et une maîtrise des TICE ainsi qu'une appétence vers l'informatique.

Monsieur le Proviseur précise que le Directeur Académique a une vision globale et qu'il peut réaffecter des moyens s'il y a plus d'inscriptions mais aussi en supprimer s'il n'y en a pas suffisamment.

Les enseignants et parents d'élèves souhaitent faire remonter leur inquiétude au regard de la structure donnée, il a été convenu qu'une motion commune serait jointe au PV.

A une question de Monsieur le Proviseur, Un membre des parents d'élèves précise qu'il ne doute pas que la ventilation ait été faite au mieux.

La ventilation est soumise au vote

**Vote                    Pour : 24            Contre : 0            Abstention : 1**

#### **Point 5 de l'ordre du jour : questions diverses**

##### **5 – 1 Point sur les mesures de sécurité à l'entrée de l'établissement**

Alertes : la sonorisation pour le PPMS a été installée pendant les vacances de Noël . Ces travaux ont été effectués après que des essais aient montré que certaines zones n'entendaient pas l'alerte.

Sécurisation à l'entrée du lycée : suite aux échanges avec les équipes ; à des tests effectués qui n'ont pas donné satisfaction, de nouvelles propositions ont été faites à la Région : fermeture devant le lycée par une grille au niveau du début des marches et mise en place d'un visiophone et d'une entrée par carte. Une rampe serait créée pour les personnes à mobilité réduite. S'il y a des flux importants la grille sera ouverte, si le flux est faible : utilisation de cartes et du visiophone. Il y aura aussi un système de carte au niveau du garage à vélos.

##### **5 – 2 Homogénéisation du déroulement des conseils de classe et mesures de félicitations**

Les équipes pédagogiques souhaitent pouvoir attribuer des mesures positives d'encouragement sur l'ensemble des conseils de classes (premier, deuxième, troisième trimestre).

Monsieur le Proviseur précise qu'un groupe de travail pourrait réfléchir sur une charte de déroulement du conseil de classe

##### **5 – 3 Epreuves du Bac Blanc**

Monsieur le Proviseur Adjoint précise que les épreuves du Bac Blanc ont été mises en place sur le modèle du Bac, mais avec des aménagements spécifiques, en désorganisant le moins possible les apprentissages, en faisant en sorte que les élèves ne sortent ou ne rentrent pas pendant une séquence de cours, en supprimant le moins de cours

#### 5 – 4 Création d'une commission de restauration scolaire

M. CHAMPEAU souligne que l'existence de cette commission favoriserait la communication autour de la restauration, permettrait d'en mieux connaître le fonctionnement

Monsieur le Proviseur précise qu'il n'est pas opposé sur le principe à cette commission mais qu'elle doit déboucher sur du concret et qu'il faut en fixer la composition, les objectifs et la fréquence des réunions. Madame la gestionnaire signale qu'une réunion de la « commission menu » aura lieu le 14 février à 9H30, qui peut être l'opportunité d'une réflexion.

#### 5 – 5 Utilisation des portables au sein de l'établissement

Mme REMY propose d'autoriser dans le Règlement Intérieur l'utilisation de portables dans le couloir BTS. En effet il n'y a qu'un téléphone fixe pour 72 étudiants et ceux ci ont besoin du téléphone pour rechercher des stages. De plus les étudiants sont formés sur le travail collaboratif, et les outils digitaux, ordinateurs et téléphones portables sont utilisés régulièrement dans un cadre pédagogique. Il faut reconnaître la spécificité des usages en BTS. Dans certains établissements tous les élèves sont autorisés à utiliser un téléphone portable dans des espaces communs.

Monsieur le Proviseur souligne le risque que des élèves qui ne soient pas étudiants en BTS viennent téléphoner au Rez de Jardin

Un élève précise qu'interdire le portable favorise la communication entre eux.

M. CHAMPEAU précise qu'il faut distinguer le POSTBAC et le PREBAC. En PREBAC ce n'est pas au professeur d'apprendre aux élèves à utiliser leur téléphone portable. Cependant le professeur peut en autoriser l'utilisation dans le cadre de sa pédagogie.

Mme la CPE précise qu'elle n'a jamais eu de retour d'élèves disant qu'il était insupportable de ne pas être autorisé à utiliser un téléphone portable.

Monsieur le Proviseur Adjoint précise qu'il ne fait jamais de remarques à un étudiant qui utilise son téléphone au Rez de Jardin, mais qu'il en fait s'il l'utilise ailleurs dans le lycée. Il est indiqué que le débat n'est pas clos et pourra être poursuivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

X. GOURLAOUEN



Le Chef d'Etablissement

F. GAUVRIT



Proposition de Motion d'alerte concernant la notification de structure du lycée de la Herdrie pour 2017-2018 présentée par les professeurs des listes Ensemble pour la Herdrie et Dia\_log et les parents des listes FCPE et LIPE.

Monsieur le Proviseur, au cours de la commission permanente du 02 février et lors de 2 conseils pédagogiques, ainsi que du CA du 07/02/2017, nous a présenté la notification de la structure pédagogique définie par la Direction Académique. A savoir :

- 12 divisions de seconde (contre 11 prévues à la même date l'an passé)
- 11 divisions de 1<sup>ère</sup> dont 2 de STMG
- 10 divisions de Terminales dont 2 STMG

Actuellement,

83 places de 1<sup>ère</sup> STMG sont disponibles et réparties sur une structure de 3 classes, une à 35 élèves dédoublée, et 2 à 24 élèves.

Les nouvelles règles concernant la suppression du redoublement en seconde vont conduire vraisemblablement certaines familles, comme cette année, à choisir directement une orientation STMG.

Nous avons tout lieu de penser que l'an prochain il y aura plus de 70 élèves en 1<sup>ère</sup> STMG.

Les enseignants et les parents souhaitent exprimer leur inquiétude, devant la réduction prévue de 3 à 2 classes de 1<sup>ère</sup> STMG à 35, avec des conditions d'apprentissage plus difficiles pour les élèves et les enseignants, ce public ayant besoin d'un accompagnement plus individualisé.

Le constat, tant arithmétique qu'historique nous conduit à craindre une situation incohérente.

D'autant qu'en Terminale, les effectifs montants sont bien estimés à 75 élèves, sans compter les redoublants éventuels et les transferts de bac généraux de 1<sup>ère</sup>. La remise en place de l'option Gestion, en STMG qui a attiré des élèves motivés à la fois par les débouchés offerts et les conditions de travail doit être pérennisée.

Le risque de réaffectation de certains élèves existe à 2 niveaux. Si le dépassement des effectifs se fait à la marge: certains pourraient être dirigés vers des établissements extérieurs, ou orientés vers des options non souhaitées.

A La Herdrie le 10 février 2017, les représentants des listes :

Pour Dia\_log

Pour Ensemble pour la Herdrie

Pour la FCPE

Pour la LIPE

